Situation des SEA : au-delà des constats, le plan d'accompagnement doit être conforté et enrichi rapidement !

Jeudi 11 mai, le SPAgri-CFDT a participé au groupe de travail « Suivi des préconisations du rapport ORSEU ».

Cette réunion était présidée par Jean-Pascal Fayolle (SRH), en présence de Stéphane Le Moing (P.-D.G. de l'ASP).

Le SPAgri-CFDT était représenté par Jacques Moinard, Claudine Coulon et Denis van der Putten.

Ce groupe de travail fait suite à l'expertise du cabinet ORSEU et doit permettre un suivi de la mise en œuvre des mesures préconisées pour améliorer la situation dans les SEA.

Les nombreuses préconisations du rapport *(voir notre article du 24 mars)* ont été classées en 3 axes : ressources humaines, métier et accompagnement.

Ce groupe de travail organisé par le SRH s'est attaché à

analyser les axes d'améliorations « ressources humaines » et « accompagnement ».

Les préconisations « Métier » seront abordées dans le cadre du groupe de travail « **Retour d'expériences sur la mise en œuvre de la PAC** » organisé par la DGPE et dont la première réunion s'est tenue le 18 avril *(voir notre compte rendu)*, et la seconde programmée le 6 juin. Il s'agit d'élaborer un diagnostic approfondi et sans complaisance sur ce qui a fonctionné ou n'a pas fonctionné ; des réunions de travail seront organisées au niveau régional pour identifier la diversité des situations (*voir le compte rendu de l'administration ci-joint*).

Actualisation du plan d'accompagnement des SEA

Concernant les axes d'améliorations « Ressources humaines » et « Accompagnement », le service des ressources humaines du MAAF souhaite s'appuyer sur son plan d'accompagnement mis en place en avril 2017.

Les propositions d'actions présentées par le cabinet ORSEU dans son rapport du 17 mars 2017 doivent servir de base de travail pour l'enrichissement de ce plan d'accompagnement des SEA.

Lors de la réunion du jeudi 11 mai, le SPAgri-CFDT a ainsi soutenu la mise en place d'actions pour le bien-être au travail des agents en SEA :

– veiller au maintien des effectifs en SEA (1er et 2e piliers), et ne pas hésiter à recourir à des emplois CDD longs, voire au-delà des 12-18 mois en cas de postes sur des besoins permanents non pourvus ;

– renforcer le soutien des contractuels pour la préparation des concours, et faire en sorte de leur dégager du temps pour cela ;

– revaloriser les indices des contractuels : 3 niveaux de rémunération sont prévus en fonction du poste et des compétences ; une instruction SRH est prévue afin d'harmoniser les pratiques entre DDT ;

– prévoir un appui pour les nouveaux arrivants et favoriser les tuilages lors des départs ;

– poursuivre les détachements d'agent de la filière administrative vers la filière technique, en fonction de critères précis et partagés ;

– veiller à la prise en charge des agents en souffrance psychologique ;

– rapidement mettre en place un réseau de référents-experts disponibles pour l'ensemble des agents impliqués dans la gestion des aides agricoles.

Une nouvelle version du plan d'accompagnement des SEA est prévue pour fin juin-début juillet. Ce document sera largement diffusé à tous les agents concernés.

Faites-nous part de vos commentaires !

20170418_copil_18-04_vfin